

## **VOLET VICTIMISATION SEXUELLE**

## AUGMENTATION RÉCENTE DE L'INCIDENCE DES AGRESSIONS SEXUELLES AU QUÉBEC<sup>1</sup>

Delphine Collin-Vézina, Sonia Hélie et Catherine Roy

### Introduction

Les agressions sexuelles envers les enfants constituent un problème social de première importance en raison notamment des conséquences qui peuvent y être associées, comme la dépression, le syndrome de stress post-traumatique, les manifestations d'agressivité et les problèmes d'abus de substances (Putnam, 2003). Bien que cette problématique ait reçu une attention particulière dans notre société depuis les quatre dernières décennies, il demeure que cette forme de violence reste souvent dans l'ombre, cachée des autorités. À titre d'exemple, une étude menée en Ontario a démontré que 8 % seulement des victimes d'agression sexuelle avaient rapporté l'événement aux services de protection de la jeunesse (MacMillan, Jamieson, & Walsh, 2003). Par conséquent, il est difficile d'estimer avec justesse le nombre réel de victimes d'agression sexuelle dans une société, ainsi que les fluctuations de cette problématique dans le temps. Bien que limités aux cas d'agressions sexuelles dévoilés aux autorités, les taux d'incidence, c'est-à-dire l'estimation pour une durée déterminée du « nombre d'enfants maltraités par rapport à une population étudiée » (Lavergne & Tourigny, 2000, p.54), constituent malgré tout une mesure fréquemment utilisée pour évaluer l'étendue et l'évolution de cette problématique.

À cet effet, les recherches américaines tendent à démontrer que les taux d'incidence du nombre d'agressions sexuelles rapportées aux autorités, et dont les faits sont jugés fondés, a récemment chuté de manière considérable (Jones & Finkelhor, 2009). La diminution serait de 53 % entre 1992 et 2007, avec un déclin particulièrement significatif dans les années 1990. Au Canada, les données des deux études d'incidence sur les mauvais traitements envers les enfants indiquent que le nombre d'agressions sexuelles envers les enfants jugées fondées par les services de protection de la jeunesse a diminué de 30 % entre 1998 et 2003 (Trocmé et al, 2001; Trocmé, Fallon,

---

1. Pour citer ce chapitre : Collin-Vézina, D., Hélie, S., & Roy, C. (2011). Augmentation récente de l'incidence des agressions sexuelles au Québec. In M. Tardif (Ed.), *L'agression sexuelle : Transformations et paradoxes, Cifas 2009. Textes choisis* (pp. 8-15). Montréal, Canada : Cifas-Institut Philippe-Pinel de Montréal. <http://www.cifas.ca/> et <http://www.psychiatrieviolence.ca>

MacLaurin, & Neves, 2005), suggérant une tendance similaire à celle observée aux États-Unis. De façon surprenante, au Québec, les deux études d'incidence des mauvais traitements envers les enfants, réalisées respectivement en 1998 et en 2003, mettent plutôt en lumière une hausse de 24 % du nombre d'agressions sexuelles perpétrées à l'endroit d'enfants et jugées fondées par les services de protection de la jeunesse (Tourigny et al., 2002; Turcotte et al., 2007).

Contrairement aux données américaines, qui s'appuient sur des statistiques issues de plusieurs banques de données, les sources d'information disponibles au Québec et au Canada sont beaucoup plus limitées. En particulier, les données produites par les études d'incidence sont issues de petits échantillons représentatifs et ne sont pas collectées annuellement. Considérant le profil particulier qui semble émerger des données québécoises, il s'avère particulièrement important de poursuivre la réflexion sur l'incidence de l'agression sexuelle dans cette province. Pour ce faire, la mise en parallèle de données autres que celles issues des études d'incidence, représentant l'ensemble du territoire québécois et provenant de sources multiples constitue un point de départ prometteur.

### **Objectifs**

L'objectif principal de cette recherche est de mesurer l'évolution de l'incidence des dossiers d'agressions sexuelles au Québec sur une période d'environ 10 ans, à partir des données accessibles les plus récentes provenant de la protection de la jeunesse et des corps policiers. Plus précisément, les analyses visent à : (1) Distinguer si les variations du taux d'incidence des agressions sexuelles sont les mêmes selon que l'on s'attarde à l'ensemble des cas signalés à la protection de la jeunesse (c'est-à-dire avant l'évaluation menée par les intervenants) ou au sous-groupe de cas pour lesquels, après évaluation, l'agression sexuelle est jugée fondée; (2) Comparer le taux d'incidence des agressions sexuelles jugées fondées par les services de protection de la jeunesse à celui des agressions sexuelles rapportées aux corps policiers.

### **Méthodologie**

Les données utilisées dans le cadre de cette recherche proviennent de banques issues de l'Observatoire québécois de la maltraitance envers les enfants. L'Observatoire est un lieu d'intégration et de diffusion des données québécoises sur l'incidence des mauvais traitements envers les enfants, dont ceux de nature sexuelle. Actuellement, l'Observatoire inclut des données administratives provenant de registres publics. Ces données sont issues de quatre sources : le système de protection de la jeunesse, le Bureau du coroner, le système policier et le milieu hospitalier. Des données relatives aux agressions sexuelles sont disponibles dans deux de ces registres (le système de protection de la jeunesse et le système policier).

*Concernant les données des services de protection de la jeunesse* : L'Observatoire dispose de données portant sur les agressions sexuelles signalées et prises en charge par les services de protection de la jeunesse grâce à une entente signée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Plus précisément, cette entente donne accès à une banque commune de données qui inclut des informations sur l'ensemble des dossiers signalés aux services de protection de la jeunesse, qu'ils aient été jugés fondés ou non. Au total, les données de 17 Centres jeunesse répartis à travers 16 régions socio-sanitaires de la province sont disponibles. À noter toutefois qu'entre 1998 et 2001, les données disponibles sont issues de 12 régions; les régions du Bas-St-Laurent, de l'Abitibi-Témiscamisque, de la Montérégie et du Nord-du-Québec sont exclues, puisqu'elles ont fourni leurs données seulement à partir de 2001. Dans le but d'estimer les taux provinciaux d'incidence des agressions sexuelles entre 1998 et 2005, les rapports annuels de chacun des quatre Centres jeunesse pour lesquels les données n'étaient pas disponibles ont été consultés. Les données issues de ces rapports ont été ajustées afin d'extraire toutes les situations d'agression sexuelle jugées fondées, sans égard au fait qu'elles aient nécessité ou non l'application de mesures de protection. Cette démarche permet de représenter 99,4 % de la population québécoise. Par la suite, les taux d'incidence ont été calculés en divisant le nombre de cas d'agression sexuelle par année par le nombre d'individus québécois âgés de 0 à 17 ans. Ce dernier chiffre est tiré du recensement de 2001 et a été fourni par l'Institut de la Statistique du Québec.

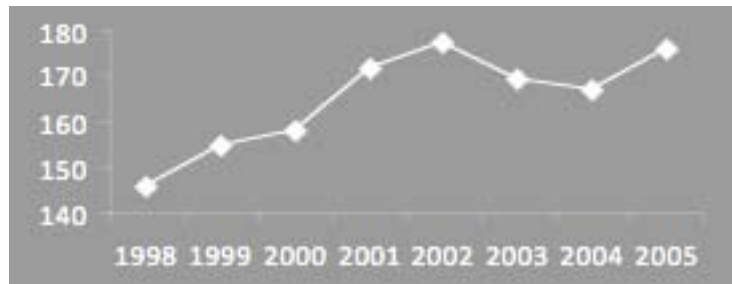
*Concernant les données des corps policiers* : Un protocole d'entente a été signé avec le ministère de la Sécurité publique selon lequel l'équipe de l'Observatoire a accès aux données provenant du programme de Déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire (DUC2). Par le biais de cette base de données, il est notamment possible de recenser les informations liées aux infractions sexuelles rapportées et pour lesquelles une intervention policière est effectuée. Pour chaque infraction rapportée, divers renseignements spécifiques sont disponibles, dont l'âge de la victime au moment de l'agression. Il est donc possible de calculer le taux d'incidence d'infractions sexuelles rapportées aux corps policiers et impliquant des jeunes de moins de 18 ans. À l'instar des calculs effectués à partir des données issues des services de protection de la jeunesse, les taux d'incidence sont aussi calculés en utilisant les données de la population 0-17 ans du recensement de 2001 et provenant de l'Institut de la Statistique du Québec.

## **Résultats**

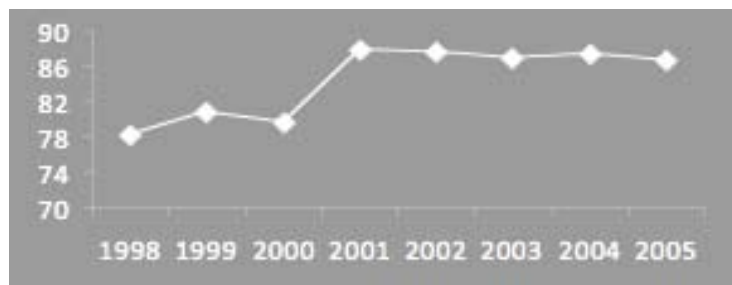
Les données des services de la protection de la jeunesse révèlent une hausse du taux d'incidence des agressions sexuelles signalées entre 1998 et 2005 (voir le tableau 1). Depuis 1998, la hausse estimée des agressions sexuelles signalées aux services de protection de la jeunesse sur le territoire québécois est de 21 %. On note aussi une hausse du taux d'incidence des agressions sexuelles jugées fondées par les services de protec-

tion de la jeunesse (voir le tableau 2). Depuis 1998, la hausse estimée des agressions sexuelles jugées fondées par les services de protection de la jeunesse est de 11 % pour l'ensemble du territoire québécois. Une hausse marquée est notée en 2001, suivie d'un plateau pour les années subséquentes, dont le taux avoisine 87/100 000 enfants.

**TABLEAU 1**  
Évolution du taux d'incidence des agressions sexuelles signalées aux services de protection de la jeunesse, 1998-2005 (taux/100 000).

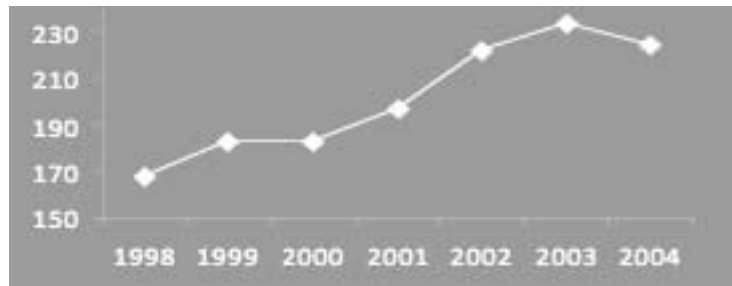


**TABLEAU 2**  
Évolution du taux d'incidence des agressions sexuelles jugées fondées par les services de protection de la jeunesse, 1998-2005 (taux/100 000)



D'après les données des services policiers, on observe entre 1997 et 2005 une hausse du taux d'infractions sexuelles rapportées aux corps policiers et jugées fondées (voir le tableau 3). Ce taux passe de 167/100 000 en 1997 à 223/100 000 en 2004. Il s'agit d'une augmentation totale de 34 %.

**TABLEAU 3**  
Évolution du taux d'incidence des infractions sexuelles rapportées aux corps policiers et jugées fondées, 1998-2004 (taux/100 000).



### Discussion

Au Québec, le taux d'incidence des agressions sexuelles chez les jeunes de moins de 18 ans est actuellement à la hausse, que l'on s'attarde aux données des services de protection de la jeunesse ou aux données policières. Au sein des services de protection de la jeunesse, l'augmentation des cas est notable, autant du côté des agressions sexuelles signalées que de celui des agressions sexuelles jugées fondées. Curieusement, des données récentes indiquent plutôt une tendance inverse dans les autres provinces canadiennes (Trocmé et al, 2005), ainsi qu'aux États-Unis (Jones & Finkelhor, 2009). En ce qui a trait aux infractions rapportées aux corps policiers, deux précisions s'imposent. D'abord, il s'agit de situations fondées, mais pour lesquelles des accusations n'ont pas nécessairement été portées. Dans le langage usuel des corps policiers, il s'agit donc de situations fondées mais non classées. Ensuite, les données policières font état de la date à laquelle l'infraction est rapportée aux policiers, et non de la date à laquelle l'infraction s'est produite. Ainsi, un adulte choisissant de dévoiler une agression sexuelle ayant eu lieu plusieurs années auparavant sera considéré comme une victime mineure, bien qu'aucune intervention des services de la protection de la jeunesse ne s'avère requise dans un tel cas. Ces limites peuvent expliquer partiellement pourquoi le taux d'agressions sexuelles rapportées aux policiers est constamment supérieur au taux d'agressions sexuelles signalées aux services de protection de la jeunesse. Malgré tout, les données issues de ces deux sources (corps policiers et protection de la jeunesse) laissent croire qu'en matière d'agression sexuelle perpétrée sur des jeunes de moins de 18 ans, le Québec aurait un profil particulier, distinct de la tendance nord-américaine.

D'une part, il est possible que les changements observés dans le taux d'incidence des agressions sexuelles perpétrées à l'endroit de mineurs reflètent une hausse réelle du nombre de victimes d'agression sexuelle. Cette hypothèse est toutefois peu probable compte tenu de la stabilité des autres formes de crimes au Canada durant cette même période (Brazeau & Brzozowski, 2008). D'autre part, il se peut que l'accroissement du taux d'incidence des agressions sexuelles perpétrées à l'endroit de mineurs soit en fait

un artéfact lié à des changements d'ordre social, légal ou politique. En effet, beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des dernières années afin de mettre en place des programmes de prévention de l'agression sexuelle dans les écoles, de même que des stratégies de sensibilisation du public au sujet de la nécessité de dévoiler ces situations aux autorités. Jumelé à la médiatisation de « cas célèbres » au milieu des années 2000, ce facteur peut avoir exercé une influence non négligeable sur les taux d'incidence, favorisant le dévoilement des agressions sexuelles qui auraient autrement été gardées sous silence. En ce sens, l'augmentation des taux d'agressions sexuelles signalées aux autorités pourrait démontrer un changement social souhaitable. Ensuite, l'augmentation pourrait être la conséquence de la révision, en 2001, des ententes multisectorielles relatives aux enfants victimes d'agression sexuelle mises en place par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Les nouvelles pratiques instaurées visent à améliorer la concertation et la collaboration entre les services de protection de la jeunesse et les corps policiers, ce qui pourrait avoir favorisé le signalement, de part et d'autre, de situations qui seraient autrement demeurées uniquement dans l'un des deux systèmes. Néanmoins, une grande question demeure : jusqu'à quel point la hausse observée du taux d'incidence des agressions sexuelles commises à l'endroit des jeunes Québécois de moins de 18 ans reflète soit une augmentation réelle du nombre de victimes, soit un changement dans les pratiques et les politiques sociales ?

Des recherches futures devront être menées pour répondre à cette question sur les causes possibles des fluctuations des taux d'agressions sexuelles, ainsi que sur les raisons sous-jacentes à l'augmentation des dossiers d'agression sexuelle connus au Québec en particulier. Il serait notamment pertinent d'effectuer une analyse temporelle qui illustrerait la relation probable entre la fluctuation des taux d'agressions sexuelles rapportées aux autorités et la mise en place de nouveaux programmes de prévention et de politiques sociales, ou encore les dévoilements d'agression sexuelle hautement médiatisés. De plus, l'impact de la révision des ententes multisectorielles devrait être approfondi dans des recherches qui, par exemple, pourraient permettre de retracer les dossiers dédoublés dans les différentes banques de données (protection de la jeunesse, corps policiers, hôpitaux pédiatriques). Ce faisant, il serait alors possible de recalculer les taux d'incidence des agressions sexuelles signalées en retranchant les dossiers présents dans plus d'une banque de données. Finalement, l'Observatoire sur les mauvais traitements envers les enfants pourrait favoriser la mise en place d'études qui apporteront un éclairage nouveau quant aux facteurs qui influencent les taux d'incidence des agressions sexuelles au Québec, par la mise en commun de données provenant de sources multiples, et en permettant la réalisation d'analyses secondaires plus pointues sur des variables telles que le sexe et l'âge des victimes, le lien relationnel entre la victime et l'agresseur, le lieu ou le type d'agression, ainsi que la région administrative concernée.

## Bibliographie

Brazeau, R., & Brzozowski, J.-A. (2008). *Violent victimization in Canada*. Ottawa, ON: The General Social Survey - Matter of Fact, Statistics Canada.

Jones, L., & Finkelhor, D. (2009). *Updated Trends in Child Maltreatment 2007*. Durham, NH: Crimes against Children Research Centre.

Lavergne, C., & Tourigny, M. (2000). « Incidence de l'abus et la négligence envers les enfants : Recension des écrits. » *Criminologie*, 33, 47-72.

MacMillan, H. L., Jamieson, L., & Walsh, C. (2003). Reported contact with child protection services among those reporting child physical and sexual abuse : Results from a community survey. *Child Abuse & Neglect*, 27, 1397-1408.

Putnam, F. W. (2003). Ten-year research update review : Child sexual abuse. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 42, 269-278.

Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Jacob, M., Boucher, J., & Larrivée, M.-C. (2002). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (EIQ). Montréal, QC : Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP).

Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). Canadian Incidence Study of reported child abuse and neglect - 1998: Final report. Ottawa, ON : Minister of Public Works and Government Services Canada.

Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., & Neves, T. (2005). What is driving increasing child welfare caseloads in Canada? Analysis of the 1993 and 1998 Ontario Incidence Studies of Reported Child Abuse and Neglect. *Child Welfare*, 84, 341-359.

Turcotte, D., Trocmé, N., Dessurault, D., Hélie, S., Cloutier, R., Montambeault, E., Moisan, S., & Lacerte, D. (2007). Étude sur l'incidence et les caractéristiques de la maltraitance signalée à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec. La situation en 2003. Québec, QC : Ministère de la Santé et des Services sociaux.